

# ENTENTE ENTRE CLUBS



L'entente est une collaboration à finalité sportive entre deux clubs affiliés à la FFBB proches géographiquement qui mettent en commun leurs effectifs pour participer à une compétition au niveau départemental :

- Catégories seniors au championnat départemental
- Catégories jeunes au championnat départemental, ou interdépartemental\*.

Le nombre d'ententes est limité à 3 par club. Cela constitue une réponse de la fédération pour maintenir un maillage territorial de clubs et proposer une offre sportive à finalité compétitive lorsque le nombre de licencié par catégorie au sein d'un club n'est pas suffisante.

## POURQUOI ?



Pallier le manque de licenciés dans certaines catégories.



Collaborer avec les clubs voisins.



Conserver au sein du club ses licenciés dans les catégories peu fournies.



Apporter une réponse provisoire à une situation particulière.

## COMMENT ?

1

Identifier la catégorie en manque de licenciés.

3

Travailler le projet avec le club partenaire pour bien poser le projet sportif

2

Se rapprocher de son comité départemental / territorial et se renseigner sur les modalités de création de la demande, ainsi que la date limite du retour de dossier complet.

4

Rédiger la [convention](#) en précisant les modalités sportives, la gestion administrative et les responsabilités financières entre les deux associations.

3

Identifier un club dans le même cas pour envisager une collaboration.

5

Retourner le dossier complet à son comité départemental / territorial.

## VOTRE CHECKLIST



Identifier et collaborer avec un club voisin.



Définir le club porteur de l'entente qui assurera la gestion Administrative de l'équipe (l'engagement de l'équipe, les couleurs portées par l'équipe...).



Prendre connaissance des [règlements généraux](#) dédiés aux équipes d'ententes (de l'Article-327 à l'Article-331).



Le nombre d'ententes est limité à trois par club toutes catégories et sexes confondus.

TOUTES LES INFOS SUR  
[FFBB.COM](https://www.ffbb.com)

